

Accueil Urbanisme

De: Lazhar HADJI <l.hadji@orpea.net>
Envoyé: jeudi 12 avril 2018 15:49
À: Accueil Urbanisme
Cc: VIVREA - Arlette GYSELMAN; Franck DUPONT
Objet: Mairie de GRASSE - Courrier au commissaire enquêteur - Demande de modification de zonage, PLU version projet - 164 Résidence Les Jardins de Grasse . 41, Rue Jeanne Jugan 06130 GRASSE.

Pièces jointes: RAR Mairie_demande de modif PLU_ Enquête Publique_120418.pdf; PJ RAR Mairie_demande de modif PLU_ Enquête Publique_120418.pdf

EA7

Bonjour Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

Conformément à notre réunion, en date du 10/04/2018, vous trouverez , en pièces jointes , notre envoi anticipé du courrier RAR 2C 131 357 2770 4.

Notre demande est liée aux parcelles 141, 142, 143, 144, 146, 276, section HO, Résidence Les Jardins de Grasse 41, Rue Jeanne Jugan 06130 GRASSE.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre en considération nos observations, vis-à-vis, du PLU arrêté le 07/11/17, version projet .

Cordialement,

Lazhar HADJI
Responsable Administratif Patrimoine ORPEA
Tél : (+33)1.47.75.77.55
Fax : (+33)1.47.75.77.23
Port : (+33)6.33.11.98.39
@ : l.hadji@orpea.net

Société ORPEA
12 rue Jean Jaurès
CS 10032
92813 PUTEAUX CEDEX

Monsieur Le Commissaire Enquêteur
57, Avenue Pierre Sémard
06130 GRASSE

Purcaux, le 12 avril 2018

Courrier recommandé RAR N° 2C 131 357 2770 4
Anticipé par courriel : accueil.urbanisme@ville-grasse.fr

Affaire : Résidence les Jardins de Grasse
41, Rue Jeanne Jugan
06130 GRASSE

Objet : Demande de modification de zone du PLU – Phase enquête publique

Nos réf. : DIRPIMM-120418-LH-02

Monsieur,

Durant notre réunion au sein de vos bureaux, en date du 10/04/2018, nous avons constaté que nos parcelles 141, 142, 143, 144, 146, 276, section HO où se situe notre résidence pour personnes âgées ont changé de zonage, (cf. pièce 4) :

- Une partie de la parcelle 276 et la parcelle 144 ont été rattachées à la zone UP, zone urbaine, dédiée aux équipements publics et d'intérêt collectifs. Ce classement est compatible avec l'existence de notre maison de retraite et son développement.

- L'autre partie de la parcelle 276 et les parcelles 141, 142, 143, 146 ont été classées en zone A, zone agricole. Or nous n'avons aucune activité agricole sur ces mêmes parcelles.

Nous ne saisissons pas cette orientation, car nous serions soumis, et, pour une même entité foncière à deux types de règlements, d'une part, le règlement UP (urbain), et, d'autre part, le règlement A, (agricole).

En effet, nous souhaiterions que nos parcelles qui se jouxtent soient rattachées au même règlement UP, (cf. pièce 5), afin d'avoir des dispositions communes pour l'ensemble de nos parcelles. Ce classement favorisera un développement urbain cohérent et judicieux. Nous souhaiterions disposer de la possibilité d'agrandissement de notre établissement ou de la réalisation éventuelle d'une nouvelle opération, cette même possibilité, engendrerait la création d'activité économique, avec la création d'emplois à venir, (cf. pièce 6).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments respectueux.


Lazhar HADJI
Responsable Administratif Patrimoine immobilier

PJ : pièce 4, pièce 5, pièce 6

Copies : Mme SALVADO – ORPEA
M. DUPONT – ORPEA
MM. TUBIANA et M LEMONNIER – ORPEA



COMMUNE DE GRASSE

N LOCAL D'URBANISME

Révision générale n°1

QUARTIER DE SAINT ANTOINE

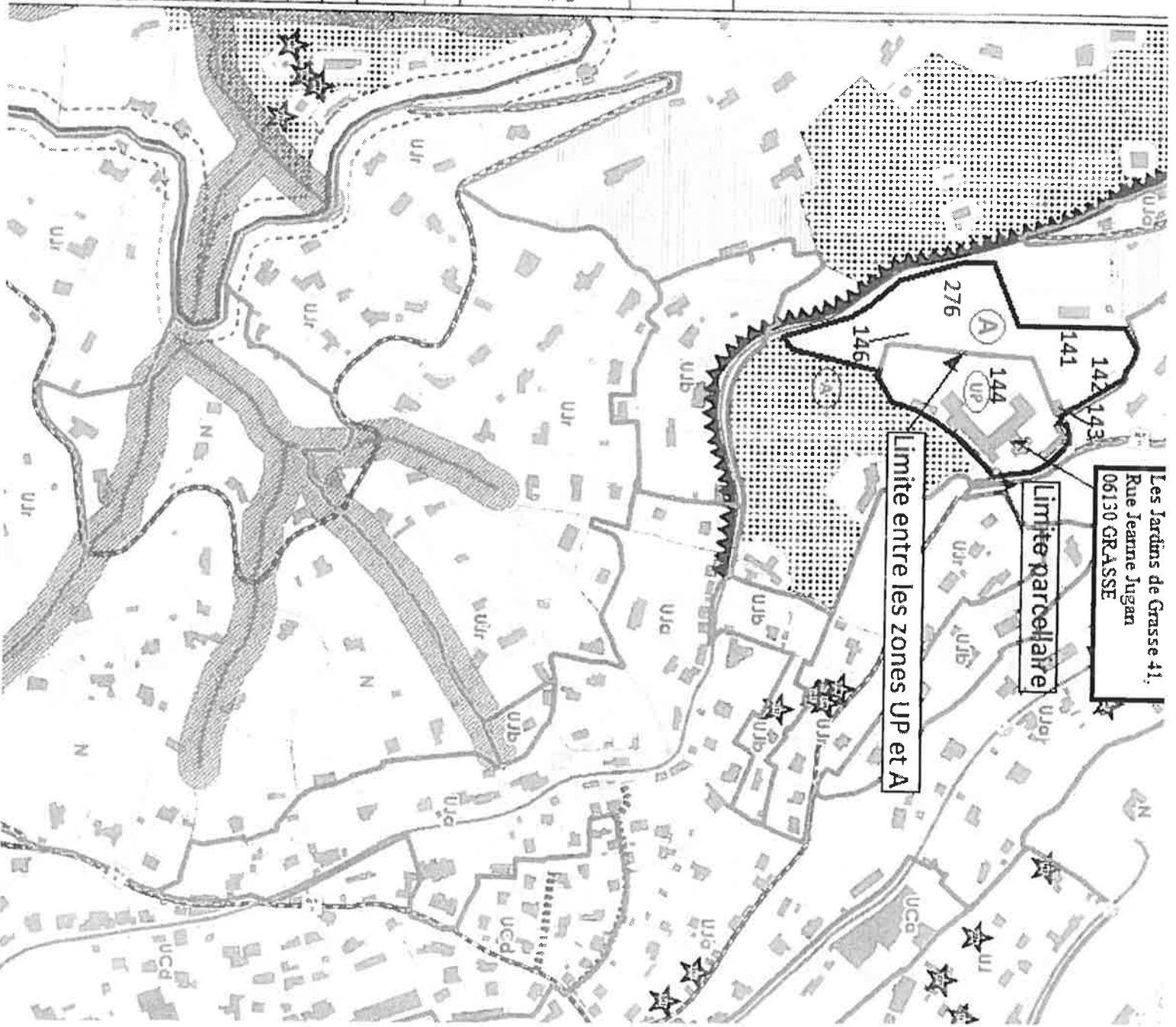
Cartographie Service SIG
Communauté d'agglomération
Pays de Grasse
BP 91015 - 06130 GRASSE

Echelle 1:3 500

2017 APPROBATION LE :

Maire Jérôme Viaud

MISES A JOUR



Jardins de
Jeanne Jugan

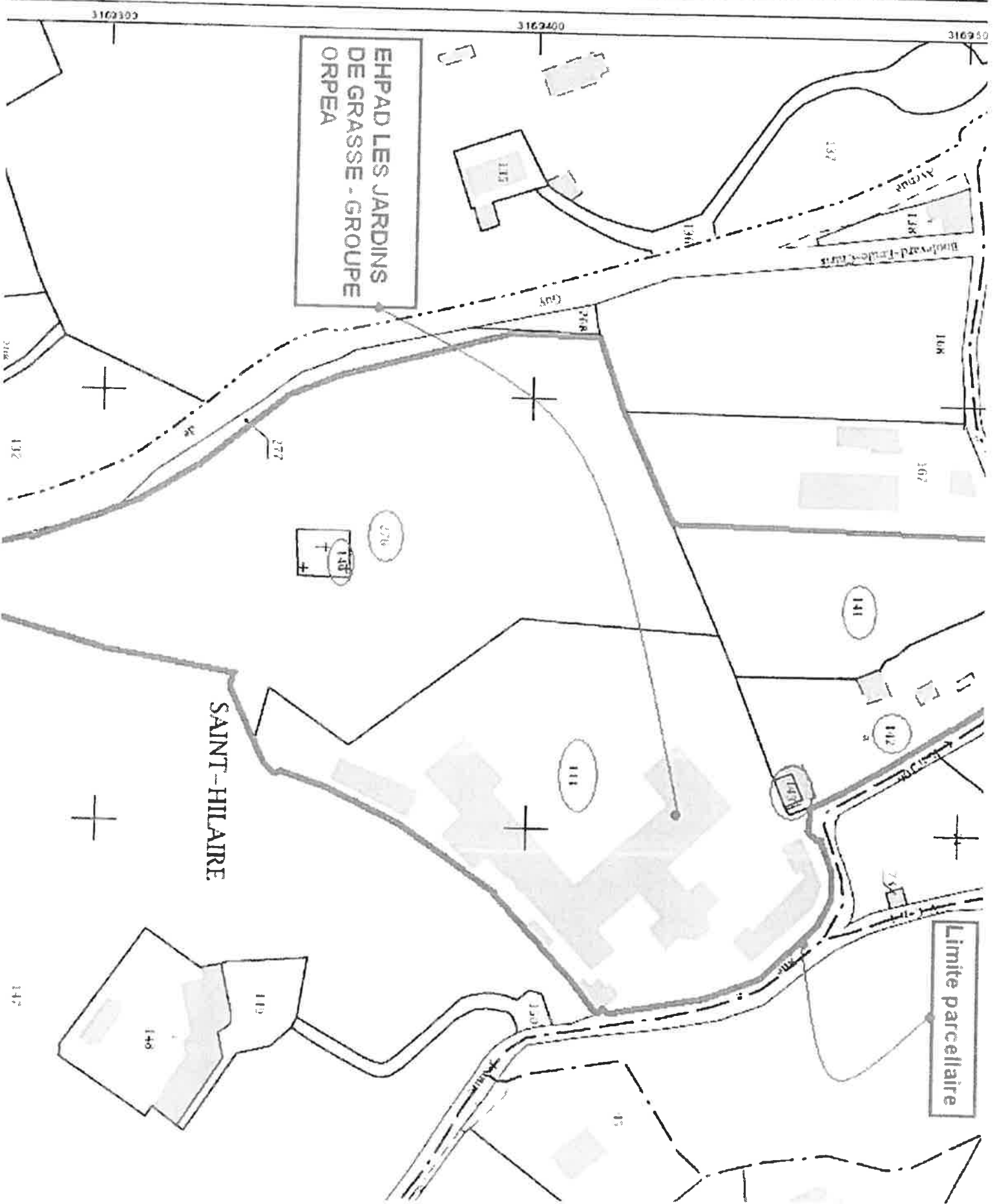
20
20
215
21) : RGF93CC 44

l'extrait est géré par le
travaux :

MAOUTE BP 23150

X
33403643
des pour tr

est délimité par :



EHPAD LES JARDINS
DE GRASSE - GROUPE
ORPEA

SAINT-HILAIRE

Limite parcellaire

3162300

3162400

3162500

3162600

3162700

3162800

3162900

3163000